Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 056-200008696-20200211-DEL_20201-BF

Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont

Objet de la Délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 11 février 2020

Suite à la convocation en date du 3 février 2020, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 11 février 2020 à 17 heures 30, à l'auditorium de l'Espace de Découverte du Cheval à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Armelle NICOLAS, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART.

Absents excusés :

Mme Anne GALLO, Mme Anne-Maud GOUJON, Mme Gisèle GUILBART.

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT

Rue Victor Hugo - BP 60111 - 56703 HENNEBONT Cedex - Tél 02 97 89 52 00 - Fax 02 97 89 52 01
www.haras-national-hennebont.fr - contact@smhnh.fr

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 056-200008696-20200211-DEL_20201-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE
DU 11 FEVRIER 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les résultats du compte administratif du syndicat mixte du haras national d'Hennebont pour l'exercice 2019 sont soumis pour approbation au Comité.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2019,

LE COMITE, après en avoir délibéré,

(M. LE PRESIDENT s'étant retiré au moment du vote)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019, fixant :

- Le montant définitif des recettes réalisées à 1 419 997,92 €
- Celui des dépenses effectuées à 854 046,67 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE **+ 565 951,25 €**

ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A CINQ CENT SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN EUROS VINGT CINQ CENTIMES

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

André HARTEREAU

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 056-200008696-20200211-DEL_20201-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

A l'étape du vote du compte administratif 2019, la présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants

1. Les résultats du compte administratif 2019

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, en section d'investissement d'une part et en section de fonctionnement d'autre part.

Le montant total des recettes s'établit à : 1 419 997,92 €
Celui des dépenses à : 854 046,67 €
Soit un résultat de clôture de : 565 951,25 €

Après prise en compte des restes à réaliser en clôture d'exercice 2019 (qui sont reportés au budget de 2020 pour 82 265,94 €), le résultat global du compte administratif 2019 est excédentaire d'un montant de 483 685,31 €

2. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2019 a été largement consacrée à la recherche de solutions en vue de la fin de la convention d'occupation de la SHN au 31/12/2019.

Ce travail mené en lien avec le Bureau de la SHN, puis le mandataire judiciaire (suite à la démission du bureau), n'a pas permis d'aboutir à une solution de reprise partielle des activités de l'association.

Un liquidateur judiciaire a été désigné le 26 septembre 2019 afin de mettre un terme aux activités portées par la SHN.

Parallèlement à la gestion de cet épisode, le Syndicat Mixte a poursuivi son travail de structuration de son projet global :

- adoption des nouveaux statuts ;
- finalisation de l'étude de programmation portant sur les infrastructures sportives ;
- lancement d'une étude de marché sur le positionnement commercial de l'offre du site et construction d'une grille tarifaire adaptée ;
- conduite des actions de maintenance et de préservation du patrimoine bâti et arboré ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 056-200008696-20200211-DEL_20201-BF

- investissements prioritairement concentrés sur l'amélioration des outils de travail et des infrastructures équestres ;
- réflexion sur la politique de gestion des ressources humaines du syndicat Mixte.

3. Les principaux chiffres du compte administratif 2019

3.1 La section de fonctionnement

En matière de dépenses

Les dépenses de fonctionnement du syndicat mixte sont en hausse de 24,30 %. Elles passent à 734 956,37 € au compte administratif 2019 (contre 591 257,42 € en 2018). Cette augmentation est notamment la résultante du développement de nouvelles activités de locations de box et écuries (achats de fourrage : +138%) qui font par ailleurs l'objet de recettes de refacturation. Les dépenses de prestations de services sont également en hausse (+49 %). Elles intègrent notamment la mise à disposition des services de Lorient Agglomération pour 2018 et 2019 conformément à la convention établie en 2019.

En matière de recettes

Les recettes de fonctionnement progressent (+ 20,52%), elles passent à 1 126 228,06 € (contre 934 445,26 € en 2018). Les participations des collectivités et établissement membres n'ont pas évolué (635 K€). Les autres produits divers de gestion courante enregistrent également une progression (+ 20%) notamment en lien avec les nouvelles activités (refacturation).

3.2 La section d'investissement

En matière de dépenses

Le montant total des dépenses d'équipement reste stable à 114 821,57 € (113 024.69 € en 2018).

Les principales dépenses concernent l'achat de matériels et installations (notamment achat de box démontables).

En matière de recettes

Les recettes de la section d'investissement sont principalement constituées des dotations aux amortissements pour 153 618,63 € et du résultat reporté de 140 151,23 €. A noter qu'aucun recours à l'emprunt n'a été effectué en 2019 comme depuis la création du syndicat.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 056-200008696-20200211-DEL_20201-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT
Direction des Finances

SEANCE DU COMITE
DU 11 FEVRIER 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Le compte administratif 2019 soumis à l'examen du Comité présente les opérations comptables de l'exercice 2019 dont la constatation s'est prolongée en janvier 2020 en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Le montant total des recettes s'établit à :	1 419 997,92 €
Celui des dépenses à :	854 046,67 €
soit un résultat de clôture de :	565 951,25 €

Compte tenu des restes à réaliser, le compte administratif fait apparaître pour 2019 un résultat net global de 483 685,31 € dont le détail figure ci-après :

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalis.	Reste à réaliser	
Fonctionnement					
Dépenses	1 061 000,00	734 956,37	69,27%		
Recettes	1 061 000,00	1 126 228,06	106,15%		
Résultat de clôture		391 271,69			
Résultat Net de Fonctionnement					**391 271,69**
Investissement					
Dépenses	479 000,00	119 090,30	24,86%	82 265,94	
Recettes	479 000,00	293 769,86	61,33%	-	
Résultat de clôture		174 679,56		- 82 265,94	
Résultat Net d'Investissement					**92 413,62**
Résultat Global de Clôture		**565 951,25**			
RESULTAT NET GLOBAL					**483 685,31**

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 056-200008696-20200211-DEL_20201-BF

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

CA 2019

A / Les dépenses d'investissement s'élevant à : ..... **119 090,30 €**

sont réparties comme suit :

~ Travaux divers :	8 864,43 €
~ Acquisition de matériel et installations :	97 067,14 €
~ Aménagement de terrain :	4 390,00 €
~ Concessions et droits similaires :	4 500,00 €
~ Subvention d'investissement transférées au compte résultat	4 268,73 €

B / **Les recettes** d'investissement s'élevant à : ..... **293 769,86 €**

proviennent :

~ de l'amortissement des immobilisations :	153 618,63 €
~ Excédent d'investissement reporté :	140 151,23 €

Les crédits reportés s'élèvent en dépenses à 82 265,94 € pour des achats de matériel et de mobilier, des études et droits, et des travaux de bâtiments.

Il en résulte un résultat net d'investissement de : **92 413,62 €**

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / Les dépenses de Fonctionnement qui se sont élevées à : ..... **734 956,37 €**
sont réparties comme suit :

~ Prestations de services (dont entretien) :		288 730,38 €
~ Charges courantes de fonctionnement :		207 279,29 €
dont :		
> services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone…) :	*77 874,73 €*	
> achat de matière et fournitures (fluides, carburants, petits équipements…) :	*115 489,60 €*	
> charges diverses de gestion courante :	*13 914,96 €*	
~ Charges de personnel :		85 328,07 €
~ Dotation aux amortissements :		153 618,63 €

B / Les recettes de Fonctionnement s'élevant à : ..... **1 126 228,06 €**
proviennent :

~ de la participation des collectivités membres	
dont > Région Bretagne :	225 000,00 €
> Département du Morbihan :	125 000,00 €
> Lorient agglomération:	225 000,00 €
> Commune d'Hennebont :	60 000,00 €
~ du revenu des immeubles :	35 088,72 €
~ de produits divers de gestion courante	108 682,77 €
~ de quote part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat	4 268,73 €
~ du résultat de fonctionnement reporté :	343 187,84 €

Il en résulte un excédent de la section de fonctionnement 2019 de : **391 271,69 €**

Le résultat net global des 2 sections s'élève à : **483 685,31 €**